

DÉPARTEMENT
DES HAUTES-PYRÉNÉES



MAIRIE D'ORDIZAN

2, place de l'Eglise
65200 ORDIZAN

Tél. : 05 62 95 31 27
E-mail : mairie.ordizan@wanadoo.fr

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **(ART.L.2121-10)**

Le Conseil Municipal se réunira en session ordinaire à la salle de la mairie :

Le jeudi 29 janvier 2026 à 20 heures 30

Ordre du Jour :

- Demandes de subvention FAR et Région 2026 ;
- Évolution des statuts du SDE65 suite au transfert de la compétence gaz ;
- Travaux 2026 ;
- Questions diverses.

Le Maire,
Roland DETHOU



Le Maire,

Roland DETHOU